


COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 
ID : 066-216602128-20210208-10_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Damien CLET donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 24

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.10/2021

Budget de l'OMAC : approbation du compte administratif 2020

Rapporteurs : monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances

VU les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif du budget de l'OMAC pour l'année 2020 fait apparaître :

Un excédent en section de fonctionnement de + 35 781.19 €.

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'exécution du budget de l'OMAC pour l'exercice 2020 :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	185 998.08	221 779.27	+ 35 781.19
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		+2 442.86	+2 442.86
	TOTAL (réalisations + reports)	185 998.08	224 222.13	+38 224.05

Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, et de monsieur Sébastien CABRI, adjoint délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les résultats et l'exécution du compte administratif 2020 du budget de l'OMAC conformément au document ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 12 FFV 2021

et publication du : 12 FEV. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

